



LÉGISLATURE 2015-2020  
DÉLIBÉRATION PR-1372  
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes  
du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 62 oui

*Article unique.* – Le règlement relatif aux prestations du bureau technique  
du Service d'incendie et de secours est adopté.

---

---

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Hélène Ecuyer

La Présidente:

Marie-Pierre Theubet